

AXE 1	Innovation et économie de la connaissance
MESURE 1-4	Accompagner l'innovation dans les PME avec OSEO
ACTIONS : b	Mobilisation des financements privés par la garantie

Motivation de la mesure :

Dans la perspective de la Stratégie de Lisbonne, cette mesure vise à encourager les efforts d'innovation des PME. Au travers de ses différents métiers, l'accompagnement d'OSEO s'inscrit tout au long de la vie d'une PME innovante : création d'entreprises, développement, ...

Objectif de la mesure :

Dynamiser la croissance par l'innovation, en accompagnant financièrement les PME à toutes les étapes de leur démarche d'innovation, depuis la faisabilité jusqu'à la préparation au lancement industriel.

Description de la mesure :

- Inciter les établissements financiers à s'engager aux côtés des PME, dans les phases les plus critiques de leur vie : la garantie porte sur les financements à moyen et long terme d'entreprises en création (moins de 3 ans), de programme d'innovation et de programme de développement durable.
- Concours garantis : prêts à long et moyen terme, crédit-bail (mobilier, immobilier), location financière, interventions en fonds propres. Concours d'un montant maximum de 150 000 euros et de durée supérieure à deux ans.
- Modalités d'intervention : garantie à hauteur de 70%.

- Bénéficiaires :

OSEO-garantie
(Bénéficiaires finaux : entreprises)

- Critères d'éligibilité des projets :

Fournir un plan d'action détaillée avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs

- Critères de priorité des projets :

- Projet innovant au sens élargi (apportant des avantages concurrentiels)
- Impact sur l'emploi
- Réindustrialisation des bassins d'emploi
- Revitalisation du tissu rural

Taux d'intervention communautaire et public :

Taux communautaire indicatif moyen de la mesure 1-4 = 21%

Actions (ou nature de dépenses ou de bénéficiaires)	Taux d'intervention maximal	
	Communautaire	Public
Garantie (investissements immatériels, matériels à faible valeur de gage, BFR liés aux projets innovants, projets structurants)	35%	70%

Références réglementaires et régimes d'aides

?

Modalités de traitement des dossiers (pistes d'exécution)

Niveau de traitement	Service unique	Service(s) instructeur(s) associé(s)
Région		

Les dossiers sont examinés en comité de concertation des aides économiques avant d'être proposés au comité régional de programmation unique.